

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

SECRETARIAT OF THE COMMITTEE OF MINISTERS
SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES MINISTRES

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES



Contact: John Darcy
Tel: 03 88 41 31 56

Date: 21/11/2019

DH-DD(2019)636-rev2F

Document distribué à la demande du : Secrétariat

Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Réunion : 1362^e réunion (décembre 2019) (DH)

Référence du point : Tableau d'affaires et groupes d'affaires sous surveillance soutenue

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
1.	Albanie	LULI et autres (64480/09) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : juillet 2019	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours à cet égard	Art. 6§1 et Article 13, article 6, Art. 1 Protocole n°1
2.	Arménie	ASHOT HARUTYUNYAN (34334/04) définitif le : 15/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : janvier 2019	Insuffisance des soins médicaux en détention	Article 3
3.	Arménie	CHIRAGOV et autres (13216/05) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH: 1280 (mars 2017) Dernières informations reçues : /	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant le conflit au Nagorno-Karabakh, d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violation continue de l'art. 1 du Protocole n° 1, art. 8, 13
4.	Arménie	MURADYAN (11275/07) Définitif le : 24/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Absence d'enquête effective sur le décès du fils du requérant et défaillance des autorités de fournir une explication plausible à cet égard.	Article 2
5.	Arménie	groupe VIRABYAN (40094/05) définitif le : 02/01/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : février et mars 2018	Mauvais traitements, torture et mort en garde à vue ainsi que le meurtre du frère du requérant lors de l'opération d'arrestation et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 14 Article 6§2.
6.	Arménie	groupe MUSHEGH SAGHATELYAN (23086/08) Définitif le : 20/12/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Mauvais traitements en garde à vue et absence d'enquêtes effectives; dispersion disproportionnés et injustifiés de la manifestation pacifique; détention illégal; violation du droit à une audience équitable	Article 3, Article 11, Article 5 §§1,3 Article 6§1
7.	Azerbaïdjan	GAFGAZ MAMMADOV (60259/11) définitif le : 14/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : /	Dispersion de manifestations et arrestation de manifestants	Article 5, Article 6§1, Article 6§3, Article 11, 34
8.	Azerbaïdjan	groupe HUMBATOV (13652/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : février 2013	Non-exécution de décisions de justice définitives (autres droits liés au respect des biens)	Article 1 Protocole N°1, Article 6
9.	Azerbaïdjan	Groupe ILGAR MAMMADOV (15172/13) définitif le : 13/10/2014 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Emprisonnement pour d'autres raisons que celles autorisées par l'article 5	Article 5, Article 6§2, Article 8, Article 18, Article 3, Article 34
10.	Azerbaïdjan	groupe INSANOV (16133/08) définitif le : 14/06/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Procédures pénales et civiles inéquitables ; conditions de détention inhumaines et dégradantes	Articles 3 et 6
11.	Azerbaïdjan	KHADJA ISMAYILOVA (65286/13) définitif le : 10/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH: Dernières informations reçues :	Violations du droit à la vie privée et à la liberté d'expression	Articles 8 et 10
12.	Azerbaïdjan	MAHMUDOY et AGAZADE + FATULLAYEV (35877/04) définitif le : 18/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2016	Violation du droit à la liberté d'expression, application arbitraire de la loi sur la diffamation	Article 6 § 1, Article 6 § 2, Article 10

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
13.	Azerbaïdjan	groupe MURADOVA (22684/05) définitif le : 02/07/2009 groupe MAMMADOV (JALALOGLU) (34445/04) définitif le : 11/04/2007 groupe MIKAYIL MAMMADOV (4762/05) définitif le : 17/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : avril 2013 (Muradova, octobre 2008 (Mammadov (Jalaloglu)), février 2016 (Mikayil Mammadov)	Usage excessif de la force par forces de sécurité et défaut d'enquêtes effectives	Articles 2 3, 5§1, 6§1, 11 et 13
14.	Azerbaïdjan	groupe MIRZAYEV (50187/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Non-exécution de décisions de justice définitives ordonnant l'éviction de personnes déplacées internes (IDP) qui occupaient de manière illégale les appartements des requérants	Art. 6§1 et Art. 1 P1
15.	Azerbaïdjan	groupe Namat ALIYEV (18705/06) définitif le : 08/07/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Différentes irrégularités dans le cadre des élections parlementaires de 2005 et 2010 et absence de garanties contre l'arbitraire	Article 3 du Protocole n°1, Article 34
16.	Azerbaïdjan	SARGSYAN (40167/06) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH: 1280 (mars 2017) Dernières informations reçues : mars 2017	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant le conflit au Nagorno-Karabakh d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région; absence de recours effectifs	violations continues de l'article 1 du P 1, articles 8, 13
17.	Azerbaïdjan	TARVERDIYEV (33343/03) définitif le : 26/10/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2008	Non-exécution ou des retards dans l'exécution de décisions de justice définitives	Article 1 du Protocole n° 1, Art. 6§1
18.	Belgique	BELL (44826/05) définitif le : 06/04/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331(décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Durée excessive de procédures civiles et/ou pénales	Article 6§1
19.	Belgique	Groupe L.B. (22831/08+) définitif le : 02/01/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Problème structurel concernant la prise en charge inadaptée de personnes ayant des problèmes de santé mentale (internées) en milieu carcéral. Arrêt pilote W.D (73548/13), définitif le 06/12/2016 : la Cour accorde un délai de 2 ans pour remédier au problème structurel.	Articles 3, 5§1, 5§4 et 3+13
20.	Belgique	Groupe VASILESCU (64682/12+) définitif le : 20/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Problèmes structurels de surpopulation, d'hygiène et de vétusté dans les prisons + absence de recours effectif (indication article 46 sur les articles 3 et 13)	Article 3
21.	Bosnie-Herzégovine	DOKIC + MAGO (6518/04) définitif le : 04/10/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1294 (septembre 2017) Dernières informations reçues : juin 2017	Impossibilité pour les membres de l'armée de l'ex-Yougoslavie d'obtenir la restitution de leurs appartements de fonction militaire après la guerre en Bosnie-Herzégovine	Article 1 du Protocole n°1
22.	Bosnie-Herzégovine	groupe KUNIC et autres (68955/12) définitif le : 14/02/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Non-exécution de jugements définitifs ordonnant à deux cantons de verser certaines sommes au titre de prestations liées à l'emploi.	Article 1 du Protocole n°1, Article 6§1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
23.	Bosnie-Herzégovine	groupe SEJDIC et FINCI (27996/06) définitif le : 22/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2017	Discrimination fondée sur des considérations ethniques en raison de l'inéligibilité de personnes non-affiliées à l'un des « peuples constituants » (bosniaques, croates ou serbes) à se porter candidat aux élections de la Chambre des Peuples (chambre haute du Parlement) et à la Présidence	Article 14, Article 1 du Protocole n°12
24.	Bulgarie	groupe ASSOCIATION FOR EUROPEAN INTEGRATION AND HUMAN RIGHTS & EKIMDZHIEV (62540/00) définitif le : 30/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Garanties insuffisantes contre l'usage arbitraire des pouvoirs accordés par la loi en matière de moyens de surveillance spéciaux ; absence de recours effectif	Articles 8 et 13
25.	Bulgarie	groupe C.G. et autres (1365/07) définitif le : 24/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : janvier 2019	Défaillances dans le contrôle judiciaire des expulsions et éloignement d'étrangers pour motif de sécurité nationale	Articles 8 et 13
26.	Bulgarie	Kulinski et Savev (n°63849/09), définitif le : 21/10/2016 Problème complexe	Dernières informations reçues : avril 2017	Interdiction constitutionnelle de voter frappant automatiquement les condamnés purgeant une peine de prison.	Article 3 du Protocole n°1
27.	Bulgarie	Banque internationale pour le commerce et le développement AD et autres (7031/05), définitif le 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : janvier 2019	Iniquité de la procédure relative au retrait de la licence de la banque requérante et à son insolvabilité ; décisions du parquet affectant la direction de la banque non entourées de garanties contre l'arbitraire ; gel des comptes de deux requérants individuels non entouré de garanties.	Article 6 § 1 et 1 du Protocole n°1
28.	Bulgarie	groupe KEHAYOV + NESHKOV et autres (41035/98) définitif le : 18/04/2005, 27/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : décembre 2017, janvier et mars 2018	Mauvaises conditions de détention dans les prisons et centres de détention provisoire; absence de recours préventif et compensatoire effectifs	Articles 3, 5, 6 §§ 1 et 3(e), 8 et 13
29.	Bulgarie	NENCHEVA et autres (48609/06) définitif le : 18/09/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Absence de mesures rapides et suffisantes afin de prévenir les décès d'enfants placés dans une institution pendant la grave crise économique et sociale de 1996-1997 ; absence d'enquête rapide et effective sur ces décès	Article 2
30.	Bulgarie	groupe S.Z./Kolevi (29263/12, 1108/02) définitifs les : 03/06/2015 et 05/02/2010 Problème structurel/Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : octobre et novembre 2019	Problème systémique d'absence d'une enquête pénale effective pour viol, séquestration et incitation à la prostitution commis par des particuliers	Article 3
31.	Bulgarie	groupe STANEV (36760/06) définitif le : 17/01/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : novembre 2017	Placement en foyers d'hébergement social de personnes souffrant de troubles mentaux : légalité, contrôle judiciaire, conditions de placement. Également impossibilité pour des personnes partiellement privées de leur capacité juridique de demander la restauration de leur capacité juridique directement devant un tribunal	Article 5§1(e), 5§4, 5§5,3 et 13, 6§1
32.	Bulgarie	Union Nationale Turque et Kungyun (4776/08) définitif le: 08/09/2017 Problème complexe	Dernières informations reçues : octobre 2019	Refus injustifié d'enregistrer une association visant à la promotion des droits de la minorité musulmane en Bulgarie.	Article 11
33.	Bulgarie	UMO ILINDEN et autres (59491/00) définitif le : 19/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Refus injustifiés d'enregistrer une association visant la "reconnaissance de la minorité macédonienne en Bulgarie"	Article 11

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
34.	Bulgarie	groupe VELIKOVA (41488/98) définitif le : 04/10/2000 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet et août 2019	Usage excessif de la force par des membres des forces de l'ordre; ineffectivité des enquêtes	Articles 2, 13, Art 6§1, 8, 1 du Protocole n°1
35.	Bulgarie	YORDANOVA et autres (25446/06) définitif le : 24/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars et avril 2019	Expulsion de personnes d'origine rom, sur la base d'une législation n'exigeant pas d'examen approprié de la proportionnalité de la mesure	Article 8
36.	Croatie	SECIC (40116/02) définitif le : 31/08/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : décembre 2017	Manquement à l'obligation de conduire une enquête effective sur une attaque raciste perpétrée sur une personne d'origine rom	Articles 3 et 14
37.	Croatie	SKENDZIC et KRZNARIC (16212/08) définitif le : 20/04/2011 Problème complexe structurel	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Absence d'enquêtes indépendantes et effectives sur des crimes commis au cours de la « Guerre de la Patrie » (1991-1995)	Article 2
38.	Croatie	STATILEO (12027/10) définitif le : 10/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Limitations légales à l'utilisation des appartements par les propriétaires, y compris par le biais du système de contrôle des loyers pour les appartements soumis aux baux protégés	Article 1 du Protocole n°1
39.	Chypre	groupe M.A. (41872/10) définitif le : 23/10/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2019	Absence de recours effectif avec effet suspensif dans les procédures d'expulsion et absence de contrôle rapide de la légalité de la détention	Articles 2, 3, 5§1 et 13
40.	Chypre	KHANI KABBARA (24459/12) Définitif le : 05/09/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juin 2019	Mauvais traitements par des policiers lors de l'arrestation et défaillance des autorités d'éclairer les circonstances exactes dans lesquelles ses blessures ont été causées.	Article 3 (matériel et procédural)
41.	France	Groupe M.A. (9373/15) définitif le : 02/07/2018 URIM + Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (mars 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Renvoi vers l'Algérie en présence d'un risque réel et sérieux de mauvais traitements dans l'affaire M.A. + non-respect de la mesure provisoire de la Cour dans les affaires M.A. et A.S.	Articles 3 et/ou 34
42.	France	KHAN (12267/16) définitif le : 28/05/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2019	Manque de prise en charge et de protection d'un mineur étranger non-accompagné en raison de ses conditions de vie dans la lande de Calais et de l'inexécution de l'ordonnance du juge des enfants visant à le protéger	Article 3
43.	République tchèque	D.H. et AUTRES (57325/00) définitif le : 07/02/2006, 13/11/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : août 2019	Scolarisation discriminatoire d'enfants d'origine rom dans des écoles spéciales dédiées aux enfants ayant des besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap mental ou social.	Articles 14 et 2 du Protocole n°1
44.	Géorgie	groupe TSINTSABADZE (11830/03) définitif le : 29/10/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2019	Enquêtes inefficaces sur des allégations d'atteintes à la vie ou de mauvais traitements.	Articles 2, 3 et 38

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
45.	Géorgie	Groupe IDENTOBA et autres (73235/12) définitif le : 12/08/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Absence de protection contre des attaques homophobes ou des attaques à motivation religieuse par des particuliers lors de marches/réunions.	Articles 3, 9, 13 et 14
46.	Géorgie	MERABISHVILI (72508/13) Définitif le : 28/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Défaut des juridictions nationales de donner des motifs pertinents et suffisants pour justifier la prolongation de la détention provisoire. Détention provisoire prolongée ayant pour principal motif l'obtention d'informations de la part du requérant sur des tiers.	Articles 5 et 18
47.	Grèce	groupe BEKA-KOULOCHERI (38878/03) définitif le : 06/10/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Manquement ou retard considérable dans l'exécution des décisions de justice définitives en droit interne et absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 6, Article 6§1, Article 13
48.	Grèce	BEKIR-OUSTA et autres (35151/05) définitif le : 11/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1335 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juin 2019	Refus d'enregistrement ou dissolution des associations des requérants	Article 6§1, Article 11
49.	Grèce	CHOWDURY et autres (21884/15) Définitif le : 30/06/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324(septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Manquement des autorités grecques de prévenir la traite des êtres humains, notamment de 42 requérants bangladais qui ont été soumis à du travail forcé en Grèce ; manquement également des autorités de protéger les victimes, d'enquêter efficacement sur les infractions commises et de sanctionner les responsables de la traite (violation de l'Article 4 § 2 de la Convention).	Article 4
50.	Grèce	MAISON DE LA CIVILISATION MACEDONNIENNE et autres (1295/10) définitif le : 09/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2019	Refus d'enregistrer l'association des requérants au motif que l'emploi du terme « macédonien » et le but proclamé dans les statuts de l'association contrediraient l'ordre public et mettraient en danger la symbiose harmonieuse des habitants de la région de Florina	Article 11
51.	Grèce	Groupe M.S.S (30696/09) définitif le : 21/01/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2019	Dysfonctionnements dans la procédure d'examen des demandes d'asile, impliquant des risques dans le cas d'un retour direct ou indirect vers le pays d'origine ; mauvaises conditions de détention des demandeurs d'asile et absence de soutien adéquat après leur libération ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
52.	Grèce	groupe MAKARATZIS (50385/99) définitif le : 20/12/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : septembre 2019	Mauvais traitements par des garde-côtes et d'autres agents de l'Etat et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 13, Article 14
53.					
54.	Grèce	groupe NISIOTIS (34704/08) définitif le : 20/06/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juillet 2018	Traitement inhumain et dégradant en raison de mauvaises conditions de détention en prison Absence de recours effectif	Article 3 et Article 13
55.	Grèce	SAKIR (48475/09) Définitif le : 24/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : octobre 2019	Enquête inadéquate concernant l'agression contre le requérant par une bande d'anti-immigrants ; Traitement inhumain et dégradant en raison des mauvaises conditions de détention dans un commissariat de police	Article 3

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
56.	Hongrie	GAZSO (48322/12) définitif le : 16/10/2015 Arrêt pilote Problème structurel	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Durée excessive des procédures et absence de recours effectif à cet égard	Articles 6§1 et 13
57.	Hongrie	HORVATH et KISS (11146/11) définitif le : 29/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Placement discriminatoire d'enfants d'origine Rom pendant leur enseignement primaire dans une école spécialisée pour enfants handicapés mentaux	Article 14 et Article 2 du Protocole n°1
58.	Hongrie	Groupe LASZLO MAGYAR (73593/10) définitif le : 13/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : février 2019	Peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle en combinaison avec l'absence d'un mécanisme de recours approprié de cette peine	Article 3, Article 6
59.	Hongrie	VARGA ET AUTRES + groupe ISTVAN GABOR KOVACS (14097/12, 15707/10) définitif le : 10/06/2015, 17/04/2012 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH: 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : mars 2019	Traitements inhumains et/ou dégradants dus au surpeuplement et à de mauvaises conditions matérielles de détention (article 3), absence de recours effectif à cet égard (article 13 combiné à l'article 3), plusieurs autres dysfonctionnements concernant la protection des droits des détenus	Article 3, Article 5 §§ 3 et 4, Article 8, Article 13
60.	Hongrie	BAKA groupe (20261/12) définitif le : 23/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Groupe de deux affaires concernant la fin prématurée des mandats des requérants en tant que président et vice-président de la Cour suprême en 2012 à la suite de l'entrée en vigueur de certains amendements constitutionnels et législatifs	Article 6§1, Article 8, Article 10
61.	Hongrie	SZABO et VISSY (37138/14) définitif le : 06/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : juillet 2018	Absence de garanties suffisantes contre les abus dans la législation en matière de surveillance secrète	Article 8
62.	Hongrie	GUBACSI groupe (44686/07) définitif le : 28/09/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : (1324) Septembre 2018 Dernières informations reçues : septembre 2019	Groupe d'affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants causés par des agents de police et/ou absence d'enquêtes effectives à cet égard ainsi que d'autres situations similaires mais plus spécifiques.	Article 2, Article 3, Article 14
63.	Hongrie	TONELLO (46524/14) définitif le : 24/04/2018 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Violation du droit du requérant au respect de sa vie familiale du fait que les autorités n'ont pas exécuté les décisions définitives des tribunaux hongrois et italiens ordonnant le retour de sa fille, née en 2011 et déplacée illicitement par sa mère d'Italie en Hongrie en 2012.	Article 8
64.	Irlande	Groupe MCFARLANE (31333/06) Définitif le : 10/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2019	Défaut de recours effectif au titre de la durée excessive des procédures judiciaires.	Article 6 § 1, Article 13
65.	Italie	groupe ABENAVOLI (25587/94) définitif le : 02/09/1997 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1273 (décembre 2016) Dernières informations reçues : juin 2019	Durée excessive des procédures devant les juridictions administratives	Article 6§1
66.	Italie	groupe AGRATI et autres (43549/08) définitif le : 28/11/2011, 08/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Application rétroactive d'une loi à des litiges en cours qui concernaient le calcul de l'ancienneté du personnel scolaire	Article 6§1 Article 1 du Protocole n°1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
67.	Italie	CESTARO (6884/11) définitif le : 07/07/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1280 (mars 2017) Dernières informations reçues : octobre 2019	Problème structurel : mauvais traitements par la police ; inadéquation de la législation pénale pour sanctionner les actes de tortures et les traitements inhumains et dégradants	Article 3
68.	Italie	CORDELLA et autres (54414/13) définitif le : 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2019	Manque de réaction des autorités à la pollution de l'air par une aciérie au détriment de la santé de la population voisine	Article 8
69.	Italie	Groupe TRAPANI (45104/98) définitif le : 12/01/2001 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : octobre 2017	Durée excessive des procédures devant les juridictions civiles	Article 6§1
70.	Italie	groupe CIRILLO (36276/10) définitif le : 29/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1179 (septembre 2013) Dernières informations reçues : novembre 2018	Traitement inhumain et dégradant du fait de l'inadéquation des soins médicaux dispensés en prison	Article 3
71.	Italie	DE TOMMASO (43395/09) définitif le : 23/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : octobre 2017	Manque de précision de la législation italienne sur le placement d'une personne sous régime de « surveillance spéciale » en raison de sa dangerosité sociale alléguée et l'absence d'audience publique dans la procédure concernée	Articles 2 du Protocole n°4 et 6§1
72.	Italie	DI SARNO et autres (30765/08) définitif le : 10/04/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Incapacité prolongée des autorités d'assurer le fonctionnement approprié du service de collecte, de traitement et d'élimination des déchets en Campanie, et absence de recours effectif à cet égard	Articles 8 et 13
73.	Italie	KHLAIFIA et autres (16483/12) définitif le : 15/12/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : juin 2019	Absence d'une base légale claire et prévisible pour la détention des requérants en vue de leur expulsion et d'un recours pour dénoncer l'illégalité de leur détention et les conditions d'accueil	Articles 5§1, 5§2, 5§4 et 13 combiné avec l'article 3
74.	Italie	LEDONNE (N° 1) (35742/97) définitif le : 12/08/1999 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juillet 2018	Durée excessive des procédures devant les juridictions pénales	Article 6§1
75.	Italie	COLLARILE (10652/02) définitif le: 18/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : novembre 2017	Durée excessive des procédures de faillite	Articles 1 du Protocole n°6, 2 du Protocole n°4, 8 et 13
76.	Italie	M.C. et autres (5376/11) définitif le : 03/12/2013 Arrêt Pilote	Dernière réunion DH: 1243 (décembre 2015) Dernières informations reçues : juin 2018	Disposition législative annulant rétroactivement la réévaluation annuelle de la partie complémentaire d'une indemnité pour contamination accidentelle lors de transfusions sanguines	Article 6 § 1, Article 1 du Protocole n°1 seul ou combiné avec l'Article 14

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
77.	Italie	OLIVIERI et autres (17708/12) définitif le 04/07/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Questions concernant la réforme du remède « Pinto » de 2012 ; ineffectivité du recours par rapport aux procédures administratives ; impossibilité de se plaindre dans le cadre du remède « Pinto » de la durée excessive des investigations préliminaires.	Articles 6§1, 1 du Protocole n°1 et Art. 13
78.	Italie	NASR et GHALI (44883/09) Définitif le : 23/05/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juin 2019	Cette affaire concerne une opération de remise extraordinaire	Articles 3 (substantiel et procédural), 5,8 et 13 de la Convention
79.	Italie	groupe SCOPPOLA (50550/06) définitif le : 26/01/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1186 (septembre 2013) Dernières informations reçues : novembre 2018	Traitement inhumain et/ou dégradant du fait du maintien en prison des requérants, malgré l'impossibilité de leur prodiguer en milieu carcéral les soins médicaux requis par leurs graves pathologies ; conditions de détention inadéquates et défaut de soins médicaux appropriés en prison	Article 3
80.	Italie/Grèce	SHARIFI et autres (16643/09) définitif le : 21/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : juin 2019	Italie : Expulsion collective de migrants irréguliers vers la Grèce ; absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation en Afghanistan Grèce : Absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation vers l'Afghanistan	Articles 3, 13 et Article 4 du Protocole n°4 Articles 3 et 13
81.	Italie	TALPIS (41237/14) définitif le : 18/09/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : mars 2018	Manquement par les autorités à leur obligation positive d'évaluer en temps utile le risque d'atteinte à la vie engendrée par une situation de violence domestique ; tardiveté à donner une réponse adéquate à des actes de violence domestique ; défaillances dans la protection des femmes contre la violence domestique	Articles 2, 3 et 14 combiné avec les Articles 2 et 3.
82.	Lituanie	Abu Zubaydah (46454/11) Définitif le : 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Lituanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 8 et 13
83.	Lituanie	L. (27527/03) définitif le : 31/03/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : janvier 2019	Absence de législation régissant les conditions et les procédures relatives au traitement médical du changement de sexe	Article 8
84.	Lituanie	PAKSAS (34932/04) définitif le : 06/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Caractère permanent et irréversible de l'inéligibilité du requérant aux élections parlementaires, suite à une procédure de destitution	Article 3 du Protocole n°1
85.	Malte	Groupe APAP BOLOGNA (46931/12) définitif le : 30/11/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues: octobre 2018	Contrôle disproportionné de la propriété du requérant, dû à un ordre de réquisition imposant une relation propriétaire/locataire au requérant. Absence de recours effectif.	Article 13. Article 1 du Protocole n°1
86.	Macédoine du Nord	EL-MASRI (39630/09) définitif le : 13/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : octobre 2019	Enlèvement, détention illégale, torture et traitements inhumains et dégradants au cours et à la suite d'une opération de « remise secrète » à la CIA	Articles 3, 5,8 et 13
87.	Macédoine du Nord	HAJRULAHU (37537/07) définitif le : 29/01/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : octobre 2019	Absence d'enquête sur les allégations de mauvais traitements et torture aux mains de la police et les forces de sécurité au cours de la détention au secret; droit à un procès équitable en raison de l'utilisation des aveux obtenus sous la contrainte dans les procédures pénales	Article 3 et article 6§1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
88.	Macédoine du Nord	X (29683/16) définitif le : 17/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Absence de législation régissant les conditions et les procédures de modification du sexe enregistré des personnes transgenres sur les certificats de naissance.	8
89.	Macédoine du Nord	groupe ORTHODOX OHRID ARCHDIOCESE (3532/07) définitif le : 09/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Refus d'enregistrer les associations requérantes en tant qu'entités religieuses	Article 11
90.	République de Moldova	I.D. (47203/06) définitif le : 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Mauvaises conditions de détention dans des établissements sous l'autorité des ministères de l'Intérieur et de la Justice, y compris défaut d'accès à des soins médicaux appropriés ; absence de recours effectif	Articles 3, 13, 8 et 34
91.	République de Moldova	groupe LEVINTA (17332/03) définitif le : 16/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Mauvais traitements et torture pendant la garde à vue ; absence de recours et d'enquêtes effectifs, condamnation sur la base d'aveux obtenus sous la torture	Article 2, 3, 13, et 6
92.	République de Moldova	T.M. et C.M. (26608/11) définitif le : 28/04/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : septembre 2019	Manquement des autorités à leur obligation d'assurer une protection contre la violence domestique	Articles 3, 8 et 14
93.	République de Moldova	groupe SARBAN (3456/05) définitif le : 04/01/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Violations principalement liées à la détention provisoire (légalité, durée, justification)	Articles 5§1, 5§3, 5§4 et 5§5
94.	République de Moldova	TIMUS et TARUS (70077/11) définitif le : 15/01/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Homicide pendant une opération de police et absence d'enquête effective	Article 2, Article 13
95.	Pays Bas	CORALLO (29593/17) définitif le: 09/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : / avril 2019	Traitement inhumain et/ou dégradant en raison des mauvaises conditions de détention provisoire à Saint-Martin (partie caribéenne du Royaume des Pays-Bas)	Article 3
96.	Pologne	groupe AL NASHIRI (28761/11) définitif le : 16/02/2015 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Diverses violations liées aux opérations de remise secrètes	Articles 2, 3, 5, 6§1, 8, 13, 38 et Article 1 du Protocole n°6
97.	Pologne	BAK (7870/04) définitif le : 16/04/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Durée excessive des procédures pénales ; absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
98.	Pologne	groupe BELLER (51837/99) définitif le : 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Durée excessive des procédures devant les organes et les tribunaux administratifs ; absence de recours effectif	Article 6§1 et 13

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
99.	Pologne	GRABOWSKI (57722/12) définitif le : 30/09/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : octobre 2019	Privation de liberté d'un mineur dans le cadre de la procédure de correction contre lui, sans une ordonnance spécifique du tribunal	Articles 5§1 et 5 § 4
100.	Pologne	P. et S. (57375/08) définitif le : 30/01/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : décembre 2018	Défaut d'avoir fourni à une mère et sa fille mineure un accès effectif à des informations fiables sur les conditions et procédures à suivre pour accéder à l'avortement légal, divulgation au public des données personnelles des requérantes entraînant leur harcèlement, détention illégale de la requérante mineur	Articles 3, 5§1 et 8
101.	Pologne	Tysiact (5410/03) R.R. (27617/04) définitif le : 24/09/2007 et 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : janvier 2019	Cadre juridique inadéquat ne permettant pas aux femmes d'exercer effectivement le droit que leur reconnaît la législation nationale d'interrrompre leur grossesse pour des raisons tenant à la santé de la mère ou du fœtus, en cas de désaccord avec le médecin sur l'existence de ces raisons (Tysiact) ou sur la nécessité de tests prénatals pour justifier un avortement (R.R.)	Articles 3 et 8
102.	Pologne	RUTKOWSKI et autres, Zaluska et autres et MAJEWSKI (72287/10,52690/99) définitif le : 07/07/2015 et 11/01/2006 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : septembre 2019	Durée excessive des procédures civiles ; absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
103.	Portugal	groupe VICENTE CARDOSO (30130/10) définitif le : 12/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Durée excessive des procédures judiciaires	Article 6§1
104.	Roumanie	AL NASHIRI (33234/12) définitif le: 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Roumanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 6 § 1, 8 et 13 et Article 1 du Protocole n° 6
105.	Roumanie	groupe ASSOCIATION '21 DECEMBRE 1989' et autres (33810/07) définitif le : 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2018	Ineffectivité des enquêtes criminelles sur les répressions violentes de manifestations antigouvernementales en 1989 et au début des années 1990	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 8
106.	Roumanie	BĂLȘAN (49645/09) définitif le 23/08/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2018	Manquement des autorités à leur obligation de protéger de manière effective la requérante contre des actes de violence domestique et action insuffisante des autorités roumaines pour combattre de manière efficace le phénomène répandu de violence domestique.	Article 3, Article 14 combiné avec Article 3
107.	Roumanie	groupe BRAGADIREANU + REZMIVEȘ et autres (22088/04, 61467/12+) définitif le : 06/03/2008, 25/07/2017 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Surpeuplement et mauvaises conditions dans les centres de détention de la police et les prisons, y compris absence de soins médicaux appropriés et de recours effectif	Articles 3 et 13
108.	Roumanie	BUCUR et TOMA (40238/02) définitif le : 08/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1273 (décembre 2016) Dernières informations reçues : décembre 2016	Condamnation d'un dénonciateur pour avoir révélé des informations sur la surveillance secrète et illégale de citoyens par les services de renseignement ; absence de garanties dans le cadre législatif régissant la surveillance secrète	Articles 6§1, 8, 10, 13 et 38§1
109.	Roumanie	CENTRE DE RESSOURCES JURIDIQUES AU NOM DE VALENTIN CAMPEANU (47848/08) définitif le : 17/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Absence de protection judiciaire adéquate et graves carences dans les soins médicaux et sociaux prodigués à un jeune homme d'origine Rom et atteint de déficiences mentales, qui est décédé en 2004 pendant son séjour en hôpital psychiatrique	Articles 2 et 13

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
110.	Roumanie	Groupe CRISTIAN TEODORESCU (2288/05) définitif le : 19/09/2012 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1265 (septembre 2016) Dernières informations reçues : juillet 2016	Défaillances législatives concernant la procédure et les garanties en matière de placement non volontaire en hôpital psychiatrique et manquement général des autorités à appliquer cette procédure	Articles 5 et 8
111.	Roumanie	DORNEANU (55089/13) définitif le 28/02/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2019	Traitement inhumain en raison du maintien en détention d'une personne souffrant d'un cancer en phase terminale	Article 3
112.	Roumanie	ENACHE (10662/06) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : septembre 2017	Régime de détention des détenus classifiés comme "dangereux"	Articles 3 et 34
113.	Roumanie	E.B. (49089/10) définitif le: 19/03/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues: /	Enquête inefficace au sujet d'allégations de viol : importance excessive accordée à l'absence de preuves de résistance physique de la part de la victime et des déficiences dans la protection des droits de la victime	Article 3
114.	Roumanie	LINGURAR (48474/14) définitif le : 16/04/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Descente de la police organisée par suite du profilage ethnique d'une communauté rom et absence d'enquête effective sur les motifs discriminatoires de la descente	Articles 3 et 14
115.	Roumanie	M.C. ET A.C. (12060/12) définitif le : 12/07/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : août 2018	Défaut d'enquête effective sur des mauvais traitements infligés par des parties privées, y compris quant à un éventuel mobile homophobe pour l'attaque	Articles 3 et 14
116.	Roumanie	Groupe M.G.C. (61495/11) définitif le : 15/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : décembre 2016	Défaut d'enquêtes effectives et adaptées aux enfants sur des allégations de viol et/ou d'abus sexuels sur mineurs et approche contradictoire des tribunaux pour ce qui est de la question du consentement de la victime dans de tels cas.	Article 3
117.	Roumanie	N. (59152/08) définitif le : 28/02/2018 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Internement psychiatrique de sécurité prolongé en absence de base légale. Absence de garanties suffisantes dans les procédures de contrôle juridictionnel portant sur le maintien de l'internement psychiatrique	Article 5§1 et 4
118.	Roumanie	NEDESCU (70035/10) définitif le : 16/04/2018 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Impossibilité de recouvrer des embryons cryogénisés saisis dans le cadre d'une procédure pénale contre une tierce partie en l'absence de dispositions claires sur la procédure à suivre	Article 8
119.	Roumanie	PARASCINETI (32060/05) définitif le : 13/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1265 (septembre 2016) Dernières informations reçues : juillet 2016	Surpeuplement et mauvaises conditions en établissements psychiatriques	Article 3
120.	Roumanie	groupe SACALEANU (73970/01) définitif le : 06/12/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Manquement ou retard significatif de l'administration ou de personnes morales sous la responsabilité de l'Etat dans l'exécution des décisions des tribunaux internes devenues définitives	Articles 6§1 et Article 1 du Protocole n°1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
121.	Roumanie	groupe SOARE et autres (24329/02) définitif le : 22/05/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1294 (septembre 2017) Dernières informations reçues : juillet 2017	Usage non-justifié et disproportionné d'armes à feu par la police et enquêtes ineffectives au sujet de tels incidents absence de cadre législatif et réglementaire adéquat	Articles 2 et 13
122.	Roumanie	groupe STRAIN et autres + MARIA ATANASIU (57001/00) définitifs le : 30/11/2005 12/01/2011 Arrêt Pilote	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : juillet 2018	Inefficacité du mécanisme mis en place afin d'assurer une restitution ou une indemnisation pour les propriétés nationalisées pendant le régime communiste	Article 1 du Protocole n°1, Article 6 § 1
123.	Roumanie	groupe TICU (24575/10) définitif le : 01/01/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Mauvais traitements en prison en raison d'une prise en charge inadéquate des affections psychiatriques des requérants	Article 3
124.	Roumanie	groupe VLAD et autres (40756/06) définitif le : 26/02/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1259 (juin 2016) Dernières informations reçues : mars 2016	Durée excessive des procédures civiles et pénales ; absence de recours effectif à l'époque des faits.	Articles 6§1 et 13
125.	Fédération de Russie	ALEKSEYEV (4916/07) définitif le : 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Interdictions répétées d'organiser des marches en faveur des droits des personnes LGBTI ; absence de recours effectifs ; discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique	Articles 11, 13 et 14
126.	Fédération de Russie	ALIM (39417/07) définitif le : 27/12/2011 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: 1214 (décembre 2014) Dernières informations reçues : août 2017	Risque d'expulsion sans prise en compte des liens familiaux	Article 8
127.	Fédération de Russie	BAYEV (67667/09) définitif le : 13/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Amendes infligées aux requérants pour avoir déployé des bannières censées promouvoir l'homosexualité parmi les mineurs en méconnaissance de lois interdisant cette "propagande"	Article 10; Article 14 combiné avec l'Article 10
128.	Fédération de Russie	groupe BERDZENISHVILI et autres (14594/07) Définitif le : 20/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Arrestation et détention irrégulières dans des conditions inhumaines précédant une expulsion collective	Articles 4 du Protocole n°4, 3, 5§1, 5§4, 13
129.	Fédération de Russie	BERKOVICH et autres (5871/07) définitif le : 27/06/2018	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : octobre 2019	Restrictions injustifiées aux voyages internationaux en raison de l'accès à des secrets d'Etat dans leur travail antérieur	Article 2 du Protocole n°4
130.	Fédération de Russie	BUNTOV (27026/10) définitif le : 05/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Torture infligée dans une colonie correctionnelle et absence d'enquête effective	Article 3
131.	Fédération de Russie	groupe CATAN et autres (43370/04) définitif le : 19/10/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Violation du droit à l'instruction des requérants, élèves ou parents d'élèves d'écoles de langue moldave/roumaine situées dans la région transnistrienne de la République de Moldova	Article 2 du Protocole n°1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
132.	Fédération de Russie	DMITRIYEVSKIY (42168/06) définitif le : 29/01/2018	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Condamnation injustifiée d'un rédacteur en chef d'un journal pour avoir publié des articles prétendument écrits par des séparatistes	Article 10
133.	Fédération de Russie	DOBRIYEVA ET AUTRES (18407/10) définitif le : 14/04/2014 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mars 2015	Absence d'enquête effective sur les disparitions.	Article 2
134.	Fédération de Russie	groupe FINOGENOV ET AUTRES (18299/03) définitif le : 04/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1265 (Septembre 2016) Dernières informations reçues : août 2016	Préparation inadéquate de l'opération de sauvetage dans le cadre d'une prise d'otages massive, qui a abouti à des décès et blessures et absence d'enquête effective ; manquement à l'obligation de protéger la vie des personnes et préparation et contrôle inadéquats de l'opération de sauvetage dans le cadre d'une prise d'otages massive et usage excessif de la force létale et absence d'enquête effective	Article 2
135.	Fédération de Russie	GABLISHVILI (39428/12) définitif le : 26/09/2014 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juillet 2015	Manquement à l'obligation d'évaluer la proportionnalité de la mesure d'expulsion d'un étranger imposée pour infraction mineure	Article 8
136.	Fédération de Russie	groupe GARABAYEV (38411/02) définitif le : 30/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Violations diverses liées à l'extradition, comprenant, dans certaines affaires, des cas d'enlèvement et de transfert illégal vers le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, en violation des indications de la Cour en vertu de l'Article 39 de son Règlement	Articles 3, 5, 13 et 34
137.	Fédération de Russie	GEORGIA(I) (13255/07) définitif le : 03/07/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Expulsions collectives de ressortissants géorgiens par les autorités russes entre octobre 2006 et janvier 2007 : pratique administrative en violation de la Convention	Articles 4 du Protocole 4, 3, 5§1, 5§4, 13
138.	Fédération de Russie	groupe GIZATOVA (5124/03) définitif le : 13/05/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : avril 2017	Manquement ou retard significatif de la part de l'Etat ou des autorités municipales dans l'exécution de décisions judiciaires internes définitives concernant des obligations en nature ; absence de recours effectifs	Articles 6, 13 et Article 1 du Protocole n°1
139.	Fédération de Russie	HROMADKA et HROMADKOVA (22909/10) définitif le : 11/03/2015 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : septembre 2017	Absence d'un cadre juridique pour garantir une réponse rapide à l'enlèvement international d'un enfant	Article 8
140.	Fédération de Russie	groupe IGRANOV ET AUTRES (42399/13) définitif le : 10/09/2018 Problème structurel	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues :	Incapacité des personnes incarcérées à participer à la procédure civile en raison d'une lacune législative	Article 6
141.	Fédération de Russie	TEMOINS DE JEHOVAH DE MOSCOU ET AUTRES (302/02) / KRUPKO ET AUTRES (26587/07) définitif le : 22/11/2010 / 17/11/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : July 2019	Dissolution de la communauté religieuse requérante et interdiction de son activité, entraînant l'impossibilité pour les individus de manifester leur religion et de mener des activités indispensables à leur pratique religieuse, refus de réenregistrer l'organisation religieuse et dispersion d'une cérémonie religieuse pacifique à laquelle des Témoins de Jéhovah de différentes congrégations ont participé	Articles 9, 11

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
142.	Fédération de Russie	groupe KALASHNIKOV + ANANYEV et autres (47095/99) définitif le : 15/10/2002, 10/04/2012 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Mauvaises conditions en détention, principalement provisoire ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
143.	Fédération de Russie	groupe KHASHIYEV et AKAYEVA (57942/00) définitif le : 06/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mai 2019	Violations résultant d'opérations anti- terroristes dans le Caucase du Nord, principalement en Tchétchénie (en particulier, usage injustifié de la force, disparitions, détentions non reconnues, torture et mauvais traitements, perquisitions et saisies illégales et destruction de propriété), absence d'enquêtes effectives sur les allégations d'abus et absence de recours interne effectif	Articles 2, 3, 5, 6, 8, 13, 38 + Art. 1 du Protocole n°1
144.	Fédération de Russie	groupe KIM (44260/13) définitif le : 17/10/2014 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2018	Détention en attente d'expulsion en dépit de l'absence de perspective réaliste d'expulsion; absence d'examen judiciaire de la légalité de la détention des étrangers en instance d'expulsion et mauvaises conditions de détention	Articles 3, 5§1 et 5§4
145.	Fédération de Russie	groupe KLYAKHIN (46082/99) définitif le : 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : octobre 2019	Diverses violations de l'article 5 liées principalement à la détention provisoire (légalité, procédure, durée)	Article 5§1, 5§2, 5§3, 5§4 et 5§5
146.	Fédération de Russie	KOLYADENKO et autres (17423/05) définitif le : 09/07/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2013	Manquement de l'Etat à protéger des vies dans le cadre d'une inondation à grande échelle	Articles 2, 8 et Article 1 du Protocole n°1
147.	Fédération de Russie	KUDESHKINA (29492/05) définitif le : 14/09/2009 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Révocation de la magistrature pour avoir fait à des déclarations critiques sur l'ordre judiciaire russe dans des entretiens avec des médias	Article 10
148.	Fédération de Russie	Group LASHMANKIN ET AUTRES (57818/09) définitif le: 29/05/2017 Problème complexe NAVALNY (29580/12) Définitif le : 15/11/2018 Mesures individuelles urgentes, Problème complexe	Dernière réunion DH : 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2018	Diverses violations liées principalement au droit de rassemblement pacifique (réactions aux notifications de rassemblements planifiés, réactions aux rassemblements pacifiques, détention illégale) Violation de l'article 18 dans l'affaire Navalny à cause d'un but inavoué dans les restrictions imposées au requérant	Articles 11, 13, 3, 5§1, 6§1 et 18
149.	Fédération de Russie	groupe LIU (n°2) (29157/09) définitif le : 08/03/2012 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH: 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Défaillances du système de contrôle judiciaire de l'expulsion de citoyens étrangers pour des motifs de sécurité nationale	Article 8
150.	Fédération de Russie	MAZEPA ET AUTRES (15086/07) Définitif le : 17/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Enquête inadéquate sur le meurtre d'Anna Politkovskaya	Article 2 (procédural)
151.	Fédération de Russie	groupe MIKHEYEV (77617/01) définitif le : 26/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1222 (mars 2015) Dernières informations reçues : juillet 2019	Torture et mauvais traitements par la police et enquêtes inefficaces.	Articles 3, 5§1, 6§1 et 13

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
152.	Fédération de Russie	Groupe MOZER (11138/10) définitif le : 23/02/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: Dernières informations reçues :	Diverses violations commises dans la région transnistrienne de la République de Moldova.	Articles 3, 5, 6, 8, 9, 13, 34 et Art. 1 du Protocole No. 1
153.	Fédération de Russie	groupe NAVALNY ET OFITSEROV (46632/13 et 2871/14) définitif le : 04/07/2016 Mesures individuelles urgentes, Problème complexe	Dernière réunion DH : 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : novembre 2017	Manquement à assurer un procès équitable : condamnation fondée sur une application arbitraire du droit pénal, sans répondre à une allégation raisonnable de persécution politique et avec l'utilisation comme moyen de preuve du plaidoyer de culpabilité d'un coaccusé dans une autre procédure	Article 6
154.	Fédération de Russie	OAo NEFTYANAYA KOMPANIYA YUKOS (14902/04) définitif le : 08/03/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Différentes violations concernant les procédures fiscales et d'exécution engagées à l'encontre de la société requérante pétrolière résultant en sa liquidation en 2007.	Article 6 et Article 1 du Protocole N°1
155.	Fédération de Russie	groupe ROMAN ZAKHAROV (47143/06) définitif le : 04/12/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : août 2018	Système d'interception secrète des communications de téléphonie mobile défaillant, tel qu'envisagé en droit interne.	Article 8 et 13
156.	Fédération de Russie	groupe SVINARENKO et SLYADNEV (32541/08) définitif le : 17/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Traitement dégradant des requérants en raison du placement dans une cage en métal à l'intérieur du prétoire au cours des procédures pénales ou dans le centre de détention provisoire dans le but de participer, grâce à un lien vidéo, aux audiences concernant la détention	Article 3
157.	Fédération de Russie	TOMOV ET AUTRES (18255/10) définitif le : 09/07/2019 arrêt pilote	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Mauvaises conditions de transport des détenus	Article 3 et 13
158.	Fédération de Russie	VOLOKITIN ET AUTRES (74087/10) définitif le : 03/12/2018 Problème structurel	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : /	Manquement à racheter des emprunts d'État	Article 1 du Protocole N°1
159.	Serbie	KACAPOR GROUP + KIN-STIB ET MAJKIC GROUP + RAFAILOVIC AND STEVANOVIC + ILIC (2269/06) final on : 07/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2017	Non-exécution des décisions internes, y compris contre les entreprises appartenant à la collectivité.	Article 6§1, Article 1 du Protocole n°1 et Article 13
160.	Serbie	MILANOVIC (44614/07) définitif le : 20/06/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1280(mars 2017) Dernières informations reçues : novembre 2019	Absence d'investigation effective sur des agressions prétendument motivées par la haine religieuse ; discrimination fondée sur la religion	Articles 3 et 14
161.	Serbie	ZORICA JOVANOVIC (21794/08) définitif le : 09/09/2013 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Manquement persistant des autorités à fournir des informations sur le sort de nouveau-nés supposés décédés dans les maternités	Article 8
162.	Serbie	ALISIC et autres (60642/08) définitif le : 16/07/2014 Arrêt Pilote	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : novembre	Manquement du gouvernement de la Serbie en tant qu'Etat successeur à la RSFY à l'obligation de payer les « anciens » fonds d'épargne en devises déposés en dehors de la Serbie	Article 1 du Protocole n°1, Article 13

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
163.	République slovaque	BITTO et autres (30255/09) définitif le : 28/04/2014, 07/10/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2019	Restrictions disproportionnées du droit de propriété par le biais d'un système de contrôle des loyers	Article 1 du Protocole n°1
164.	Slovénie	MANDIC (5774/10) définitif le : 20/01/2012 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1294 (septembre 2016) Dernières informations reçues : février 2018	Absence de recours effectif compensatoire pour se plaindre des mauvaises conditions de détention	Article 13
165.	Espagne	A.C. et autres (6528/11) définitif le : 22/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2018	Absence de recours effectif, avec effet suspensif contre des décisions de renvoyer les requérants dans leur pays d'origine, nonobstant le risque pour leur vie/le risque de mauvais traitements prises dans le cadre d'une procédure d'asile accélérée	Articles 3 et 13
166.	Suisse	AL-DULIMI et MONTANA MANAGEMENT (5809/08) définitif le : 21/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : juillet 2018	Absence du contrôle judiciaire adéquat de gel des avoirs, en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Irak	Article 6§1
167.	Suisse	MUTU ET PECHSTEIN (40575/10) définitif le : 04/02/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juillet 2019	L'absence d'audience publique devant le Tribunal arbitral du sport.	Article 6§1
168.	Turquie	GROUPES de la LIBERTE d'EXPRESSION (groupe ALTUG TANER AKCAM (27520/07), groupe ÖNER et TÜRK (51962/12) (ancien groupe INCAL), groupe NEDİM ŞENER (38270/11)) définitif le : 25/01/2012; 30/06/2015; 08/10/2014 problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque ; Ingérences injustifiées dans la liberté d'expression, notamment en raison des condamnations pénales ; Détention injustifiée de journalistes	Articles 5, 6, 10
169.	Turquie	groupe APOSTOLIDI et autres (45628/99) définitif le : 24/09/2007 24/09/2008 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juin 2013	Impossibilité d'hériter d'un bien immobilier situé en Turquie par des étrangers au motif que la condition de réciprocité ne serait pas remplie ; durée des procédures civiles	Article 1 du Protocole 1, Article 6§1
170.	Turquie	GROUPES de la LIBERTE de RASSEMBLEMENT (ancien groupe ATAMAN (74552/01) définitif le : 05/03/2007) Problème structurel	Dernière réunion DH: 1348 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Usage excessif de la force au cours de manifestations, inefficacité des enquêtes sur les actions de la police.	Article 2, Article 3, Article 11, Article 13
171.	Turquie	groupe BATI et autres (33097/96) et groupe Okkali (52067/99) définitif le : 03/09/2004 et 12/02/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : a o u t 2019	Mauvais traitement par la police et la gendarmerie ; enquêtes inefficaces	Articles 2, 3 et 13
172.	Turquie	groupe BAYAR et GURBUZ (37569/06) définitif le : 27/05/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : novembre 2019	Défaut d'accès à un tribunal en raison de l'incapacité à former un recours devant la Cour de cassation; liberté d'expression	Article 10, Article 6§1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
173.	Turquie	JOANNOU (53240/14) Définitif le : 12/03/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2019	Procédure inefficace devant la Commission des biens immobiliers concernant la demande de la requérante visant à obtenir une indemnisation pour des biens situés dans la partie nord de Chypre	Article 1 du Protocole n°1
174.	Turquie	CHYPRE (25781/94) définitifs le : 10/05/2001, 12/05/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019 (personnes disparues)	Quatorze violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre	Article 2, 3, 6, 8, 9, 10 et 13 et Articles 1 et 2 du Protocole n°1
175.	Turquie	DINK (2668/07) définitif le : 14/12/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Manquement des autorités à protéger le droit à la vie d'un journaliste, absence d'enquête effective, enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque	Articles 2, 10 et 13
176.	Turquie	groupe ERDOGAN et autres + groupe KASA (19807/92) (45902/99) définitifs le : 13/09/2006, 20/08/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : octobre 2017	Actions des forces de sécurité de lors d'opérations militaires et absence d'enquête effective	Articles 2, 3 et 13 Article 38
177.	Turquie	GOMI (38704/11) définitif le : 24/06/2019 URIM	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : octobre 2019	Maintien en détention du requérant, qui souffre d'une maladie psychotique depuis 2003.	Article 3
178.	Turquie	GÜZELYURLU AND OTHERS (36925/07) définitif le : 29/01/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juillet 2019	Manquement par la Turquie à l'obligation de coopérer avec Chypre dans une enquête pour meurtre	Article 2
179.	Turquie	ISIKIRIK (41226/09) Définitif le : 09/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : juin 2019	Condamnation imprévisible pour appartenance à une organisation illégale du seul fait d'avoir assisté à une réunion publique et d'y avoir exprimé son opinion	Article 11
180.	Turquie	IZZETTIN DOGAN et autres CUMHURİYETÇİ EĞİTİM VE KÜLTÜR MERKEZİ VAKFI (62649/10), (32093/10) définitif le : 26/04/2016, 20/04/2015 Définitif le : 26/04/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : octobre 2019	Refus de fournir un service public religieux aux adeptes de la confession alévie ; Différence de traitement entre les adeptes de la confession alévie et ceux de la conception majoritaire de l'islam qui bénéficient d'un service public religieux	Article 9, article 14 combiné avec l'article 9
181.	Turquie	groupe KAKOULLI (38595/97) définitif le : 22/02/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1100 (novembre 2010) Dernières informations reçues : juillet 2011	Décès des proches des requérants ou blessure infligée à une requérante le long de la ligne de cessez-le-feu à Chypre ; absence d'enquête effective sur celui-ci	Article 2
182.	Turquie	MERGEN (44062/09) définitif le : 31/08/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2017	Violation de l'article 5 § 1 en raison de la privation de liberté arbitraire des requérants soupçonnés d'appartenance à une organisation criminelle, sans avoir fourni d'élément de preuve concernant l'existence d'un lien entre les requérants eux-mêmes et l'organisation criminelle.	Article 5

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
183.	Turquie	GURBAN (4947/04) définitif le : 15/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : février 2018	Absence de mécanisme de réexamen de la peine de réclusion à perpétuité aggravée et conditions de détention	Article 3
184.	Turquie	groupe OPUZ (33401/02) définitif le : 09/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1331 (mars 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Manquement des autorités à offrir une protection contre la violence domestique	Article 2, Article 3, Article 14
185.	Turquie	groupe OYAL (4864/05) définitif le : 23/06/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1259 (juin 2016) Dernières informations reçues : avril 2016	Négligence médicale et absence d'enquête effective	Article 2, Article 6§1, Article 13
186.	Turquie	OZMEN (28110/08) définitif le : 04/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Enlèvement international d'enfants et non-application du droit international par les tribunaux nationaux	Article 8
187.	Turquie	groupe ÜLKE (39437/98) définitif le : 24/04/2006 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH: 1157 (décembre 2012) Dernières informations reçues : septembre 2018	Condamnations répétitives et poursuites des requérants pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire en raison de leurs convictions religieuses ou autres convictions; absence d'une procédure accessible pour établir le statut d'objecteur de conscience	Article 3, Article 6 § 1, Article 9
188.	Turquie	VARNAVA et autres (16064/90) définitif le : 18/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Absence d'enquête effective sur le sort de Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires menées par la Turquie à Chypre en 1974	Article 2, Article 3, Article 5
189.	Turquie	groupe XENIDES-ARETIS (46347/99) définitifs le : 23/05/2007, 22/03/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : juin 2019	Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens situés dans la partie nord de Chypre et perte de la maîtrise de ces biens en résultant. Violation du droit au respect du domicile des requérants dans certaines affaires	Article 1 du Protocole n°1, Article 8
190.	Turquie	YILDIRIM (3111/10) définitif le : 18/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : o c t o b r e 2 0 1 7	Restrictions d'accès à internet et blocage en masse de sites internet	Article 10
191.	Ukraine	groupe AFANASYEV (38722/02) définitif le : 05/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juin 2019	Mauvais traitements/torture par la police et absence d'enquête effective.	Article 1 du Protocole n°1, Article 3, Article 13, 34 et 38
192.	Ukraine	AGROKOMPLEKS (23465/03) définitif le : 08/03/2012, 09/12/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1273 (décembre 2016) Dernières informations reçues : janvier 2019	Non-respect de l'indépendance judiciaire par les pouvoirs exécutif et législatif consistant en des ingérences dans des procédures en cours ; en outre, manque de respect envers l'indépendance judiciaire interne à travers des actions du président d'une juridiction	Article 1 du Protocole n°1, Article 6§1
193.	Ukraine	groupe BALITSKIY + groupe YAREMENKO (12793/03) définitif le : 03/02/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH:1294 (Septembre 2017) / Dernières informations reçues : avril 2018	Condamnations inéquitables fondées sur les aveux faits sous la contrainte ; recours abusif à la détention administrative	Articles 6§1 et 6§(c)

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
194.	Ukraine	BELOZOROV (43611/02) définitif le : 15/01/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2017	Diverses violations des droits du requérant à la liberté et sûreté ainsi qu'à son droit à sa vie privée par les autorités ukrainiennes et russes dans le cadre de son transfert illégal de l'Ukraine vers la Fédération de Russie	Article 5§1 et article 8
195.	Ukraine	BOCHAN n°2 (22251/08) Définitif le : 05/02/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : janvier 2016	Iniquité de la procédure de révision par la Cour suprême à la suite de l'arrêt de la Cour européenne	Article 6 § 1
196.	Ukraine	EAST WEST ALLIANCE LIMITED (19336/04) définitif le : 02/06/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1273 (décembre 2016) Dernières informations reçues : octobre 2019	Divers abus de la part des autorités ayant pour résultat une atteinte aux droits de propriété	Article 1 du Protocole n°1, Article 13
197.	Ukraine	groupe FEDORCHENKO et LOZENKO (387/03) définitif le : 20/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : janvier 2019	Absence d'enquêtes effectives menées sur des actes violents prétendument commis pour des raisons liées à l'origine raciale/ethnique et de mener une enquête sur un possible lien de causalité entre des attitudes racistes alléguées et les attaques	Article 2, Article 3 et Article 14
198.	Ukraine	GONGADZE (34056/02) définitif le : 08/02/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Assassinat d'un journaliste et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 13
199.	Ukraine	KARABET et autres groupe (38906/07) Définitif le: 17/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : janvier 2019	Violence à grande échelle contre des détenus, impliquant des forces spéciales, soit à titre de punition, soit au cours d'exercices d'entraînement, ainsi qu'absence d'enquêtes effectives.	Article 3, Article 1 du Protocole n°1
200.	Ukraine	KEBE et autres (12552/12) Définitif le : 12/04/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: /1318 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Absence de recours effectif disponible avec effet suspensif automatique contre la décision des gardes-frontières	Article 13 en liaison avec l'article 3
201.	Ukraine	IGNATOV groupe (40583/15) Définitif le 15/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Arrestations illégales, détentions provisoires illégales et prolongées, en particulier, absence d'une décision judiciaire autorisant la détention entre la fin de l'enquête et le début de l'audience	Article 2§1 du Protocole n°7, Article 3, Article 5, Article 5§1, Article 5§3, Article 5§4, Article 5§5, Article 6§1
202.	Ukraine	groupe KHAYLO (39964/02) définitif le : 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juin 2018	Atteintes au droit à la vie et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 5, Article 34
203.	Ukraine	KOVAL et autres (22429/05) définitif le : 15/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : novembre 2013	Saisie illégale de biens et usage de la force par la police; absence d'enquête effective	Articles 3, 5§1, 8 et Article 1 du Protocole n°1
204.	Ukraine	LUTSENKO + YULIA TYMOSHENKO (6492/11) définitifs le : 19/11/2012 30/07/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1193 (mars 2014) Dernières informations reçues : novembre 2018	Contournement de la législation par les procureurs et les juges dans le cadre de procédures pénales afin de restreindre la liberté dans d'autres buts que ceux prévus par la Convention	Article 5 et Article 18

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
205.	Ukraine	groupe MERIT (66561/01) définitif le : 30/06/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1179 (septembre 2013) Dernières informations reçues : octobre 2019	Durée excessive de procédures civile et pénale ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 2 du Protocole n°4, Article 5§3, Article 6§1 et 13
206.	Ukraine	M.R. AND D.R. (63551/13) définitif le : 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: Dernières informations reçues : juin 2019	Absence de cadre législatif et administratif pour exécuter à exécuter la décision d'un tribunal conformément à la Convention de La Haye	Article 8
207.	Ukraine	groupe NAYDYON (16474/03) définitif le : 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1193 (mars 2014) Dernières informations reçues : avril 2019	Absence d'une procédure claire permettant aux détenus d'avoir accès aux documents nécessaires pour motiver leurs griefs devant la Cour	Article 34, Article 6§1
208.	Ukraine	NECHIPORUK et YONKALO (42310/04) définitif le : 21/07/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : mai 2012	Procès inéquitables suite à la torture et mauvais traitements en garde à vue par la police et enquêtes inefficaces	Articles 3, 5§1, 5§2,5§3, 5§4, 5§5, 6§1 et 6§3 (c)
209.	Ukraine	groupe NEVMERZHITSKY (54825/00) définitif le : 25/01/2008 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH: 1310 (mars 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Conditions de détention et soins médicaux.	Articles 3,5, 6, 8 et 34
210.	Ukraine	groupe OLEKSANDR VOLKOV (65518/01) définitifs le : 06/12/2005 et 27/05/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Violations diverses liées à l'indépendance et l'impartialité des juges ; ingérence de l'exécutif dans le judiciaire ; procédure disciplinaire inéquitable contre un juge	Article 1 du Protocole n°1, Articles 5 §§ 1, 3 et 4, 5§3, 6, 6 § 1, 10, 6§3(c)
211.	Ukraine	SHVETS (22208/17) définitif le : 23/07/2019 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Non-exécution de la décision de justice accordant le droit de visite à la petite-fille mineur du requérant	Article 8
212.	Ukraine	SHVYDKA (17888/12) définitif le : 30/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: / Dernières informations reçues : Octobre 2019	Effet non-suspensif des appels contre les infractions administratives ; sanction de détention administrative disproportionnée pour un acte de liberté d'expression	Article 2 du Protocole n°7
213.	Ukraine	VENIAMIN TYMOSHENKO et autres (48408/12) définitif le : 02/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2017	Interdiction illégale de faire grève	Article 11
214.	Ukraine	groupe VYERENTSOV (20372/11) définitif le : 11/07/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH: 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2017	Lacunes dans la législation et la pratique administrative relatives au droit à la liberté de manifester, notamment celles conduisant à des condamnations imprévisibles de manifestants	Articles 3 et 6§1
215.	Ukraine	ZELECHUK et TSYTSYURA (846/16) définitif le 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH: Dernières informations reçues : Novembre 2019	l'interdiction de longue date de la vente de terrains agricoles (le « moratoire sur les terres »), ayant une large portée ainsi qu'une nature inflexible et globale	Article 1 du Protocole n°1

N°.	Pays	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
216.	Ukraine	groupe ZHOVNER + YURIY NIKOLAYEVICH IVANOV (56848/00) définitifs le : 29/09/2004 15/01/2010 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : aout 2019	Problème persistant de non-exécution des décisions de justice internes rendues principalement contre l'Etat ou les entreprises publiques ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 6§1, Article 13
217.	Royaume-Uni	groupe McKERR (28883/95) définitif le : 04/08/2001 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH: 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : septembre 2019	Actions des forces de sécurité en Irlande du Nord dans les années 1980 et 1990 : défaillances dans les enquêtes menées par la suite sur les décès ; défaut d'indépendance des fonctionnaires de police chargés des enquêtes ; absence de contrôle public et d'informations fournies aux familles des victimes sur les motifs des décisions de n'engager aucune poursuite judiciaire	Article 2 (procédural)